

3B 1

Société à responsabilité limitée

Siège Social : 8 rue Pierre-Gilles de Gennes
76130 MONT-SAINT AIGNAN

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société 3B 1, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

SEC BURETTE

9 rue Malatiré – 76012 ROUEN CÉDEX 1
Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Capital de 962.504 € – RCS ROUEN 710.501.149 – SIRET 710.501.149.00029

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société 3B 1, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux Associés de la société 3B 1,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 13 juin 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société a été constituée le 10 mai 2021. L'exploitation a débuté fin novembre 2021.
- La société exploite un restaurant sous franchise « Les 3 Brasseurs », situé à Tourville-La-Rivière (76).

Comptes clos au 31 décembre 2024 :

Le total bilan s'établit au 31 décembre 2024 à 1 779 K€. Il est principalement composé :

- A l'actif :
 - o D'actifs incorporels pour 55,5 K€, (concession de licence 10,5 K€ et droit d'entrée 45 K€) ;
 - o D'actif corporels pour 765,7 K€ en valeur nette, essentiellement des constructions (espace verts – 58,7 K€), du mobilier (243 K€), installation techniques (265 K€) et des agencements (189 K€) ;
 - o D'autres créances pour 674,5 K€, dont :
 - Compte courant avec la société mère pour 271 K€,
 - Compte courant avec la société 3B76 qui détient les locaux pour 363 K€ ;
 - o D'une trésorerie disponible de 236 K€.
- Au passif,
 - o des capitaux propres (642 K€, dont 8 K€ de capital social) ;
 - o de dettes financières pour 510 K€ correspondant à des emprunts bancaires liés à l'ouverture du restaurant ;
 - o De dettes fournisseurs pour 251 K€ ;
 - o D'autres dettes pour 375 K€, dont 219 K€ pour de compte courant inter compagnie avec des sociétés sœurs et 154 K€ de dettes fiscales et sociales.

Le chiffre d'affaires est de 3 052 K€ au 31 décembre 2024.

Après prise en compte de charges d'exploitation de 2 719 K€, incluant :

- des achats consommés pour 643,9 K€, induisant un taux de marge brute de 78.9 %,
- des autres achats et charges externes pour 996 K€,
- des charges de personnels pour 889 K€ ;

Le résultat d'exploitation s'élève à 434 K€.

Période postérieure au 31 décembre 2024

Depuis la clôture des derniers comptes annuels au 31 décembre 2024, il ne nous a été indiqué aucune évolution majeure dans la marche des affaires sociales pouvant impacter les principaux agrégats, et nous n'en avons pas relevé lors de nos travaux.

Les soldes bancaires disponibles au 30 juin 2025 s'élèvent à 50 K€.

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Rouen, le 31 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes et à la Transformation

SEC BURETTE

François-Xavier COUSSIN